

Convocation du Conseil Municipal en session ordinaire
Lundi 11 avril 2022 à 19 heures 30.

Compte-rendu sommaire

Présents : Monsieur JACQUET David, Madame CHARON Yveline, Monsieur DAUDIN René, Madame CHEVOLOT Laurence, Madame MUGNER Céline, Madame MATTIA-TALBOT Myriam, Monsieur GUYON Laurent, Monsieur RICAULT François, Madame BLANVILLAIN Anita, Monsieur BAILLON Yannick, Madame ALBRECHT Carmen, Madame WIELGOSIK Aurore, Monsieur GUDIN Pascal, Madame HUGUET Catherine, Monsieur LE METTE Philippe, Madame CLEMENT Annick

Absent(es) excusé(es) : Monsieur DREUX Bruno (donne pouvoir à Monsieur GUYON), Monsieur PEREIRA Rogério (donne pouvoir à Madame MATTIA-TALBOT), Madame CALIXTE Rodeline (donne pouvoir à Monsieur JACQUET).

Secrétaire de séance : Madame WIELGOSIK

Les membres présents adoptent le compte rendu de la séance précédente.

01) Approbation de Gestion 2021 Commune et eau potable

a) Compte de Gestion 2021 Commune

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

b) Compte de Gestion 2021 Eau potable

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

02) Approbation Administratif 2021 Commune et eau potable

a) Compte Administratif 2021 Commune

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal.

Sous la Présidence de Madame HUGUET, doyenne d'âge, le Conseil Municipal examine le compte administratif pour l'exercice 2021 de la Commune d'Artenay.

Le résultat comptable de clôture est :

Résultat reporté 2020	217 726,64€
Dépenses d'investissement	640 976,59€
Recettes d'investissement	496 679,00€
Déficit d'investissement	362 024,23€

Résultat reporté 2020	1 591 673,67€
Dépenses de fonctionnement	2 915 933,18€

Recettes de fonctionnement	3 236 362,99€
Excédent de fonctionnement	1 912 103,48€

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve** le Compte administratif 2021.

Monsieur le Maire réintègre la salle du Conseil municipal.

b) Compte Administratif 2021 Eau potable

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal

Sous la Présidence de Madame HUGUET, doyenne d'âge, le Conseil Municipal examine le compte administratif pour l'exercice 2021 du service de l'eau potable.

Le résultat comptable de clôture est :

Résultat reporté 2020 -	76 531,32€
Dépenses d'investissement	28 785,60€
Recettes d'investissement	72 305,72€
Excédent d'investissement	120 051,44€

Résultat reporté 2020	- 3 474,79€
Dépenses de fonctionnement	73 445,72€
Recettes de fonctionnement	75 220,39€
Déficit de fonctionnement	- 1 700,12€

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve** le compte administratif 2021 du service de l'eau.

Monsieur le Maire réintègre la salle du Conseil municipal.

03) Approbation du budget 2022 Commune et eau potable

a) Vote du budget Commune 2022

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget pour l'année 2022 et donne toutes les explications nécessaires à chaque article.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à la majorité (16 voix pour, 3 abstentions : Mme CLEMENT, M GUDIN, M LE METTE) des membres présents :

- **vote** le budget unique 2022 de la commune, arrêté équilibré à la somme de 4 643 272,74€ (quatre million six-cent-quarante-trois mille deux-cent-soixante-douze euros et soixante-quatorze centimes) à la section de fonctionnement et à la somme de 3 292 517.65 € (trois million deux-cent-quatre-vingt-douze mille cinq-cent-dix-sept euros et soixante-cinq centimes) à la section d'investissement.

M. le Maire propose aux élus de motiver leur abstention. Pas de motivation formulée.

b) Vote du budget Eau potable 2022

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget pour l'année 2022 et donne toutes les explications nécessaires à chaque article.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **vote** le budget unique 2022 du service de l'eau potable, arrêté équilibré à la somme de 79 005,84€ (soixante-dix-neuf mille cinq euros et quatre-vingt-quatre centimes) à la section de fonctionnement ; et la somme de 192 357,16€ (cent quatre-vingt-douze mille trois-cent-cinquante-sept euros et seize centimes) à la section d'investissement.

M. le Maire attire l'attention sur l'équilibre budgétaire qui a lieu grâce à une contribution du budget communal. Ce sujet devra être traité en amont du transfert à la Communauté de Communes.

04) Affectation de résultat

a) Affectation de résultat Commune

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le résultat du Compte Administratif 2021 du Budget Commune laisse apparaître un déficit de la section d'investissement à hauteur de 362 024,23€ (trois-cent-soixante-deux mille vingt-quatre euro et vingt-trois centimes).

Que par ailleurs, le montant des crédits reportés (restes à réaliser) s'élève à 0€ en dépenses et à 0€ en recettes.

Qu'enfin, le résultat de clôture de la section d'exploitation présente un excédent de 1 912 103,48€ (un million neuf cent douze milles cent trois euros et quarante-huit centimes).

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **constate** le déficit reporté à la section d'investissement de 362 024,23 € (trois-cent-soixante-deux mille vingt-quatre euro et vingt-trois centimes) (compte 001).

- **constate** l'excédent reporté à la section de fonctionnement de 1 550 079,25 € (un million cinq-cent-cinquante mille soixante-dix-neuf euros et vingt-cinq centimes) (compte 002).

- compte tenu de la clôture du budget Caisse des Ecoles au 31/12/2021, il convient de cumuler au report du budget principal, le résultat du budget Caisse des Ecoles qui s'élève à 1 939,49€ (mille-neuf-cent-trente-neuf euros et quarante-neuf centimes). Cette somme est affectée au compte 002.

- **constate qu'il y a une affectation de résultat** au compte 1068 d'un montant de 362 024,23 € (trois-cent-soixante-deux mille vingt-quatre euros et vingt-trois centimes).

- **décide** que le budget principal versera une subvention d'un montant de 50 000,00€ (cinquante mille euros) au compte 657364 du budget Eau (compte 774).

b) Affectation de résultat Service de l'eau potable

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le résultat du Compte Administratif 2021 du Budget du Service de l'eau potable laisse apparaître un excédent de la section d'investissement à hauteur de 120 051,44 € (cent-vingt-mille cinquante-et-un euros et quarante-quatre centimes).

Que par ailleurs, le montant des crédits reportés (restes à réaliser) s'élève à 0.00 €

Qu'enfin, le résultat de clôture de la section d'exploitation présente un déficit de 1 700,12 € (mille sept-cent euros et douze centimes).

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **constate** l'excédent d'investissement reporté à la section d'investissement de 120 051,44 € (cent-vingt-mille cinquante-et-un euros et quarante-quatre centimes) (compte 001).

- **constate** le déficit reporté à la section de fonctionnement de 1 700,12 € (mille sept-cent euros et douze centimes) (compte 002).

05) Subventions 2022

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **fixe** le montant des subventions 2022 à 17 813,33€ (dix-sept-mille-huit-cent-treize euros et trente-trois centimes) selon le tableau annexé.

Les subventions ne seront versées qu'aux associations qui ont fourni tous les documents administratifs.

06) Vote des taux 2022

Les conseillers prennent connaissance des taux de référence communaux des 2 taxes directes locales, identiques aux taux de l'exercice 2021.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **fixe** les taux communaux pour l'année 2022 comme suit :

Foncier bâti	32,46%
Foncier non bâti	38,62%

07) Personnel de la fonction publique territoriale

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal du départ à la retraite d'une agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) principale de 1^{ère} classe au 1^{er} avril 2022.

Monsieur le Maire propose de déclarer ce poste vacant.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **décide** de déclarer un poste d'ATSEM territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet (35/35^{ème}) vacant à compter du 1^{er} avril 2022.

08) Subventions exceptionnelles

a) Les Archers Arténaisiens

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à la majorité (2 abstentions : Mme MUGNER, M RICAULT) des membres présents :

- **autorise** le versement d'une subvention exceptionnelle pour l'acquisition d'un mur de tir.

b) Artenay Racing Car Club

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **autorise** le versement d'une subvention exceptionnelle à l'Artenay Racing Club pour l'acquisition d'un tapis.

L'association fera une démonstration lors du championnat de modélisme courant octobre.

09) FAJ / FUL

a) FAJ

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide de participer au financement du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) à hauteur de 217,91€ (deux-cent-dix-sept euros et quatre-vingt-onze centimes) ; soit 0,11€ par habitant.

b) FUL

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide de participer au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement et dispositif solidarité, énergie, eau et téléphonie, à hauteur de 1 525,37€ (mille-cinq-cent-vingt-cinq euros et trente-sept centimes) dont 70% pour le FSL et 30% pour les autres dispositifs ; soit 0,77€ par habitant.

10) Mission Locale de l'Orléanais

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **décide** d'attribuer une contribution à la Mission Locale de l'Orléanais d'un montant de 1 323€ (mille-trois-cent-vingt-trois euros) au titre de l'année 2022.

Mme MATTIA-TALBOT souhaiterait savoir si la Mission Locale fait des permanences sur la commune car certains jeunes n'ont pas de moyen de locomotion pour se rendre sur Orléans.

M. le Maire, qui siège au conseil d'administration de la mission locale fera le relais de cette demande.

11) Plan Communal de Sauvegarde

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le Plan Communal de Sauvegarde est un outil d'aide à la gestion de crise. Il décrit les moyens mis en place pour recevoir une alerte, les mesures d'organisation pouvant être mis en œuvre pour informer et alerter la population, les missions essentielles à tenir en cas de crise. Il recense les moyens humains et matériels disponibles sur la commune en vue d'accompagner et de soutenir la population.

Le Plan Communal de Sauvegarde est consultable en Mairie ; et comprend un certain nombre de documents qui devront être réactualisés régulièrement.

Suite aux dernières élections municipales, Monsieur le Maire propose de mettre à jour le Plan Communal de Sauvegarde.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve** les modifications du Plan Communal de Sauvegarde,
- **autorise** Monsieur le Maire à transmettre les éléments du Plan Communal de Sauvegarde aux différents services concernés.

12) Convention financement route de Dambron

Le Département de l'Eure et Loir va entreprendre les travaux sur la route de Dambron n° RD 355/3.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention.

La Commune va participer à la réhabilitation sur la partie voirie communale pour un montant de 26 213,17€.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

13) Convention Cinémobile

Monsieur le Maire donne lecture de la convention entre l'Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique, l'Association Rurale de Culture Cinématographique et la commune d'Artenay qui a pour but de définir le partenariat entre les 3 parties et de préciser leurs missions respectives, dans le cadre de l'exploitation de l'outil de diffusion cinématographique confié par la Région Centre à Centre Images, les Cinémobiles.

La présente convention prend effet au 1^{er} janvier 2022 pour une durée de trois ans.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Revoir le lieu où le camion stationne, des trottoirs ont déjà été abimés.

Proposition de stationnement réglementé Rue de la Gare.

14) Point sur la fibre

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Département du Loiret relatif au déploiement de la fibre. Ce dernier précise que le reste à charge pour la commune a été ramené de 30% à 15%.

Une carte sera ultérieurement transmise et permettra :

- D'identifier les secteurs où il sera nécessaire de déployer un nouveau réseau pour l'installation de la fibre
- De définir si des poteaux peuvent être implantés ou si, à ces endroits, la commune souhaite privilégier l'enfouissement du réseau
- De déterminer le cout global sur la base d'une participation à hauteur de 15% du cout de l'enfouissement, soit un cout de 5,70€ le mètre linéaire.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **opte** pour l'installation de la fibre par enfouissement.
- **décide** de prendre en charge le coût de cet enfouissement à hauteur de 5,70€ le mètre linéaire.
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

15) Point sur les prochaines festivités

a) Cérémonie du 8 mai

Exposition du collège d'Artenay en salle des fêtes dès le mercredi 4 mai
Le pot de l'amitié aura lieu à la salle des fêtes afin de présenter l'exposition.

b) Fête du livre : dimanche 15 mai

M. le Maire présente le programme aux élus :
Animations pour les enfants et adultes autour du livre
Exposition à l'étage de la bibliothèque

c) Exposition à la Prison – Capucine BAILLON--THOMPSON : du 20 au 29 mai

Mme Capucine BAILLON—THOMPSON va exposer à la prison du 20 au 29 mai. Elle se chargera des invitations.

d) Vide grenier

Le Judo Club se chargera d'organiser le vide grenier prévu le jeudi 26 mai.

e) Festival Radio Vag 11 et 12 juin

Un point est réalisé toutes les 3 semaines entre Monsieur le Maire et Monsieur SIMARD, président de l'association Radio Vag.

La Communauté de Communes a donné son accord et met à disposition le parking de l'ancien Intermarché. Environ 800 places de parking seront disponibles sur la commune.

f) Fête de la Saint Jean : samedi 25 juin

Une commission Culture est à prévoir afin d'organiser la fête de la Saint Jean le samedi 25 juin

g) 14 juillet et 16 août

Une commission Culture est à prévoir afin d'organiser la fête du 14 juillet ainsi que la journée du 16 août.

16) Affaires diverses :

a) Déménagement CCBL

La CCBL a pris place dans ses nouveaux locaux (bâtiment passif) à Sougy depuis le lundi 11 avril.

b) Sortie du bulletin municipal

Sortie du 7^{ème} bulletin municipal le 29 avril.

c) Point info sur les activités médecines douces

Trois femmes, exerçant dans le milieu de la médecine douce (Sophrologie, Reiki et Tai Chi), vont s'installer très prochainement à l'étage de la bibliothèque.

d) Assemblée générale

L'association « Les Amis du Musée du théâtre forain » tiendra son assemblée générale le samedi 30 avril à 15h au musée.

e) SFES

La Société française d'étude des souterrains se réunira le samedi 30 avril à 14h pour son assemblée générale.

f) États généraux de la Jeunesse

La commune souhaite travailler en lien avec la Région Centre Val de Loire sur les états généraux de la jeunesse. La Région et les acteurs jeunesse accompagnent les jeunes dans leur vie quotidienne, l'orientation, la formation, l'emploi, la prévention santé, l'accès aux loisirs, à la culture et au sport, dans une recherche d'égalité des chances et d'épanouissement sur tous les territoires.

La commune rencontre les jeunes le vendredi 13 mai à 19h15.

g) Point sur les rythmes scolaires

La semaine des 4 jours a été validée aux conseils d'écoles maternelle et élémentaire.

h) Collège Jean Moulin

Invitation au vernissage de l'exposition « Arts & Guerres » le mercredi 4 mai 2022 à partir de 14h à la salle des fêtes.

Spectacle vivant de 14h à 15h.

i) Chasse aux œufs

La chasse aux œufs s'est déroulée le dimanche 10 avril au gymnase en présence de nombreux bénévoles et de familles.

Remerciements à l'association Les Solidaires d'Artenay.

j) Réunion de quartiers

Des réunions vont avoir lieu, en présence des élus :

Vendredi 13 mai de 17h30 à 19h30 : mare d'Autroche

Lundi 16 mai de 18h à 20h : parking de la piscine

Vendredi 20 mai de 18h à 20h : aire de jeux Gaston Couté

Lundi 23 mai de 18h à 20h : place de l'Hôtel de Ville

Tour de table

Madame CHARON

AG des Aînés : association très dynamique. Heureux de se retrouver.

Les comptes sont en déficit au vu du COVID, car il n'y pas eu d'activité.

Baisse de l'adhésion de 18€ à 10€

117 adhérents à ce jour

Le café du bonheur : l'ouverture a été retardée, normalement le 12 ou 13 avril.

Ils ont trouvé un contrat aidé pour assurer l'accueil.

Monsieur DAUDIN

Dernier état des lieux sur le giratoire de la RD 2020.

Les arbres abimés vont être changés.

Le giratoire sera entretenu par la commune début mai par convention.

L'Inventaire sur la Biodiversité Communal a débuté.

Rue de Janville ; un poteau a été installé pour augmenter l'énergie, suite à la nouvelle construction de logements.

Les travaux rue de l'Orme du Haut Bourg sont terminés.

Madame MATTIA-TALBOT

Retour sur l'AG du SIRTOMRA : ouverture de la végetterie à Sougy le 11 avril.
Les souches d'arbres pourront être prises.

Les administrés auront la possibilité d'avoir des poubelles jaunes plus grandes, en faisant la demande auprès du SIRTOMRA.

Voir pour commander des poubelles jaunes plus grandes pour la commune.

Le règlement intérieur a été refait.

Monsieur GUYON

Installation des caméras en cours. Revoir pour l'installation au cabinet médical à faire à la fin des travaux.

Madame WIELGOSIK

Elle félicite l'association les solidaires pour l'organisation de la chasse aux œufs.

Monsieur LE METTE

Sur le stade il y a un brise-vu à changer. Radio Vag a demandé de l'enlever pour le festival.
Filet cimetière : attendre l'installation du city park pour voir comment le filet va être installé.

Madame CLEMENT

Cinémobile : prochain passage le 2 mai.

Séance spéciale à 20h30 avec la projection du film « Le chêne » en présence d'Alain Charbonnier, réalisateur.

Déchetterie : personne ne respecte la circulation, pourtant le panneau a été installé.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h50.